

## **Éclairage Public - Programme des travaux 2007 - Demande de subventions au SYDED**

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur** : Le programme de travaux Éclairage Public 2007 susceptibles de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

### **I - Éclairage public**

- Pont de la République
- Grapille de Battant
- Rue Arago
- Rue de Lorraine
- Rue du Sentier
- Rue de Vittel
- Rue Jean-Jacques Rousseau
- Rue Hugues Sambin
- Rue du Palais de Justice
- Mouillère - percée visuelle centrale entre la rue des Fontenottes et l'allée de l'Île aux Moineaux
- Aménagements extérieurs de la SMAC et aménagement des berges du Doubs au droit de la SMAC
- Rue Martin du Gard
- Rue Chopin
- Rue Scaremberg.

### **II - Enfouissement de l'énergie électrique et des réseaux secs**

- Rue Arago.

Le Conseil Municipal est invité à approuver de programme et :

1. En ce qui concerne l'éclairage public et la mise en lumière de monuments ou bâtiments :

- à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout autre partenaire susceptible de participer à ces opérations,

- à les inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur les chapitres concernés et à les réaffecter en dépenses sur les imputations correspondantes.

2. En ce qui concerne l'enfouissement de l'énergie électrique et des réseaux secs :

- à solliciter le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux ainsi que ses annexes «prévisionnelle» et «définitive» et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, Mme CHAUVET, M. ROY, M. DAHOUI, Mme BRANGET, M. FUSTER, M. BOURQUE, M. LIME, M. GENDRAUD et Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*